



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vote au jugement majoritaire

Question écrite n° 42090

Texte de la question

Mme Paula Forteza attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le vote au jugement majoritaire. Cette question est posée au nom d'un citoyen, dans le cadre de l'initiative des « Questions citoyennes » au Gouvernement. Depuis des décennies, on est habitué à voter « pour » une personne, sans autre alternative. Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours ne cesse pourtant de montrer ses limites, à l'image de la place prise par les sondages, qui contraignent bien souvent les électeurs au vote utile ou stratégique. Les records récurrents d'abstention doivent à cet égard alerter sur l'inadaptation croissante du scrutin uninominal majoritaire. Dans le même temps, il convient de souligner que ces dernières années, d'autres modes de scrutins ont été imaginés et expérimentés, à l'image du vote au jugement majoritaire. Il faut en rappeler le principe : l'électeur vote en donnant son opinion sur tous les candidats, à partir d'une échelle commune de mentions allant par exemple d'« Excellent » à « À rejeter », en passant par « Bien » ou « Insuffisant ». Le candidat le mieux évalué par une majorité d'électeurs est alors élu, éventuellement après un deuxième tour de scrutin (comme ce fut le cas dans le cadre de l'initiative « LaPrimaire.org », ayant conduit à la désignation de Charlotte Marchandise comme candidate à la présidentielle 2017). Elle aimerait ainsi savoir quel regard le Gouvernement porte sur le vote au jugement majoritaire et s'il envisage de l'expérimenter voire de le déployer dans le cadre de certains scrutins.

Données clés

Auteur : [Mme Paula Forteza](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42090

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7762

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)